

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE /DU MELANGE DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Dénomination : **OMBRE NATURELLE**

1.2 Utilisation de la substance/préparation

Coloration des bétons et peintures.

1.3 Identification de la société/entreprise

Nom : **CESA (CHAUX ET ENDUITS DE ST ASTIER)**

Adresse : **La Jarthe
24110 SAINT-ASTIER
France**

Téléphone : + 33 5 53 54 11 25

Fax : + 33 5 53 04 67 91

Courriel : cesa@c-e-s-a.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

N° d'urgence européen : 112

N° du Centre national de Prévention
et de Traitement des Intoxications (CENTRE ANTI-POISON) + 33 1 45 42 59 59

S.A.M.U. : 15

POMPIERS : 18

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification : -

Principaux dangers : -

Principaux effets néfastes : -

Autres dangers : -

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Composition

Oxyde de fer et argile

3.2 Substances classés comme dangereuses (directive 1999/45/CE)

-

3.3 Substances classés comme dangereuses (directive 1999/45/CE)

Oxyde de fer et d'argile

3.4 Classification

-

3.5 Noms et numéros d'enregistrement

-

3.6 Nature chimique des substances dont l'identité est confidentielle

-

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Exposition par inhalation : Déplacer le patient à l'air frais. Consulter un médecin en cas d'indisposition.

Exposition par contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau savonneuse. Consulter un médecin si une irritation persiste.

Exposition par contact avec les yeux : Laver abondamment les yeux à l'eau, paupières écartées, pendant 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste si une irritation persiste.

Exposition par ingestion : Consulter un médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Tous.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser : -

Dangers particuliers : -

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un équipement de protection individuelle.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuelle et une protection respiratoire si nécessaire (voir section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le déversement dans les égouts

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer et collecter dans un conteneur sec, fermé et étiqueté.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

Minimiser la formation de poussière. Capturer les poussières à leur source d'émission.

7.2 Stockage

Stocker dans son emballage d'origine, fermé, à l'abri de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) particulière(s)

-

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeurs limites d'exposition

-

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle

a) Protection respiratoire
Porter un masque anti poussière.

b) Protection des mains
Porter des gants appropriés.

c) Protection des yeux
Porter des lunettes de sécurité.

d) Protection de la peau
-

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

-

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations générales

Aspect : Poudre verdâtre

Odeur : -

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 7

Point/intervalle d'ébullition : -

Point d'éclair : -

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Propriétés explosives : Non explosif.

Propriétés comburantes : -

Pression de vapeur : Négligeable.

Densité apparente : 2.5 environ.

Solubilité : -

Hydro-solubilité : Insoluble.

Coefficient de partage n-octanol/eau : -

Viscosité : -

Densité de vapeur : -

Taux d'évaporation : -

9.3 Autres informations

Température de fusion : 1350°C.

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Matières à éviter

Aucune dans des conditions normales d'emploi.

10.3 Produits de décomposition dangereux

-

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation : -

Ingestion : -

Contact avec la peau : -

Contact avec les yeux : -

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Ecotoxicité

-

12.2 Mobilité

-

12.3 Persistance et dégradabilité

-

12.4 Potentiel de bioaccumulation

-

12.5 Résultats de l'évaluation PBT

-

12.6 Autres effets nocifs

-

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes appropriées d'élimination de la substance ou préparation : Mise en décharge contrôlée.

Méthodes appropriées d'élimination des emballages contaminés : Emballage non ré-employable, à mettre en décharge contrôlée.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG : Non réglementé.

ADR : Non réglementé.

RID : Non réglementé

OACI/IATA : non réglementé

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Evaluation de la sécurité chimique: -

Informations relatives à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement : -

SECTION 16 : AUTRES DONNEES

Objets de révisions : -

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'énumération des textes ne doit pas être considérées comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent.